

# La Communauté cherche-t-elle des poux aux enfants scolarisés à la maison ?

Pour certains élèves, le chemin de l'école est court. Ils sont scolarisés mais travaillent à la maison. Ils font partie de ce qu'on appelle l'« enseignement à domicile » (EAD). Ils sont environ 900.

S'ils sont très libres sur les modalités de leurs apprentissages, ces enfants sont évidemment soumis aux programmes scolaires et ils sont régulièrement contrôlés.

D'une façon générale, ils doivent passer les « épreuves externes » qui s'imposent à l'ensemble des élèves et qui conditionnent le passage d'un niveau à l'autre. On parle d'ici du CEB (organisé en fin de 6<sup>e</sup> primaire), du CE1D (fin de 2<sup>e</sup> secondaire), le CE2D (fin de 4<sup>e</sup> secondaire) et le Cess (fin

de 6<sup>e</sup> secondaire).

Entre ces échéances, l'inspection organise des contrôles du niveau scolaire. Ces contrôles sont réguliers. Il s'agit notamment de vérifier si l'élève n'est pas en train de se noyer. En cas de test négatif, un second test est organisé. S'il reste négatif, le ministre peut obliger les parents à réinscrire leur enfant dans l'enseignement ordinaire, pour une année scolaire au moins (en 2015-2016, 76 élèves ont ainsi été contraints de retourner à l'école).

Voilà le tableau.

Les tests (CEB, CE1D, CE2D...) auxquels sont soumis les élèves sont organisés par le ministère (et au ministère). Ce n'est

pas la première fois que l'on entend des parents se plaindre des conditions de passation des épreuves. Cette fois, un parent a décidé, carrément, d'interpeller le délégué général aux Droits de l'enfant.

En arrière-plan, cette question : les mauvaises conditions dans lesquelles sont organisées les épreuves relèvent-elles de simples cafouillages au ministère ? Ou relèvent-elles d'une volonté de décourager les gens à s'inscrire dans une filière qui serait lue comme un rejet ou une dénonciation du système scolaire traditionnel ? ■

PIERRE BOUILLON



« Au test de maths, sur 140 élèves, 118 ont échoué... »

## Stéphane Vanden Eede

Stéphane Vanden Eede est le père de quatre enfants. Deux d'entre eux sont scolarisés à domicile. Ceux-ci sont régulièrement contrôlés par le ministère et doivent, parmi d'autres, passer les épreuves externes (CEB, CE1D, CE2D, Cess). Ce père d'élèves dénonce les conditions dans lesquelles se déroulent ces tests. Il a décidé d'interpeller le délégué général aux Droits de l'enfant.

Stéphane Vanden Eede est fâché. Deux de ses enfants sont scolarisés à la maison. Ils font partie de ce qu'on appelle « l'enseignement à domicile » (EAD). Ils doivent passer les examens (CEB, CE1D, CE2D...) au ministère. Leur père parle de « maltraitance administrative ».

### De quoi vous plaignez-vous ?

*L'une de mes filles passe actuellement ses tests pour le CE2D (fin de 4<sup>e</sup> secondaire). Un premier cycle de tests a eu lieu en février, avec maths, français, géo, histoire ; un second vient de démarrer avec langues, sciences et le cours à option... Déjà, les élèves de l'ordinaire ont leurs examens en juin. Pour les élèves en EAD, les tests commencent en février – ils ont quatre mois de moins que les autres pour se préparer.*

### Que s'est-il passé ?

*Un décret a été pris pour l'EAD. Avant, il fallait réussir tous les tests du 1<sup>er</sup> cycle pour pouvoir passer le second. Il y avait une délibération intermédiaire. Maintenant, on fait le 1<sup>er</sup> cycle ; quoi qu'il arrive, on fait le 2<sup>e</sup> cycle. Et puis, il y a une délibération finale. Ce qui s'est passé : comme il n'y a pas de délibération intermédiaire, il faut attendre la délibération finale pour savoir si l'on a réussi le 1<sup>er</sup> cycle. Ce n'est donc que mi-juin que l'on aurait appris si on doit passer la « deuxième session » de septembre. Dès que je me suis rendu compte de ça, j'ai écrit,*

*interpellé l'administration... On était en mars. Aucune nouvelle. Le 3 mai, sans que le ministère prévienne personne, on a découvert qu'il avait décidé de publier les résultats sur son site. Le 5 démarraient les tests du 2<sup>e</sup> cycle. Des élèves, ce jour-là, ont découvert leurs résultats du 1<sup>er</sup> cycle, dans les couloirs du ministère, juste avant d'entrer en examen.*

**Par ailleurs, les résultats sont terribles...**

*Sur 140 élèves qui ont passé l'épreuve de maths du CE1D, 118 ont échoué.*

**Comment ça se fait ?**

*Je n'en sais rien !... Le test était plus dur que les précédentes épreuves – elles sont disponibles. Et plus long – il y avait beaucoup plus de questions. Et au lieu de quatre heures d'examens, les élèves n'en ont eu que trois...*

*Allez, ceci encore : les élèves qui passent les tests doivent désormais assister obligatoirement à une réunion d'information, au ministère. Ainsi, on vient d'apprendre, par hasard, que cette réunion d'information aura lieu le matin du 19 mai, au moment où certains élèves ont leur examen d'économie.*

**Tout ce désordre, cet examen trop dur, c'est voulu pour décourager la scolarité à domicile ? Ou c'est juste... mal organisé ?**

*Il y a un fond de sauce politique. Joëlle Milquet, l'ancienne ministre de l'Education, est tombée sur l'EAD au moment de la lutte contre le radicalisme. Et elle a serré la vis. On sait que des enfants sont en EAD pour des raisons de santé. D'autres invoquent des raisons pédagogiques, des raisons personnelles – rejet de l'école et, c'est vrai, dans certains cas, on invoque des raisons religieuses. D'autre part, il y a le contexte administratif. L'EAD dépend de trois administrations différentes – l'administration de l'EAD, celle de l'obligation scolaire et une autre qui compose les jurys. Elles logent dans le même bâtiment et... ne se parlent pas !*

**Que comptez-vous faire ?**

*J'ai écrit à Bernard De Vos. Je voudrais que le délégué général aux Droits de l'enfant reconnaisse qu'il y a maltraitance administrative et qu'il interpelle la Communauté. ■*

Propos recueillis par  
P.Bn

## « Le nouveau décret va répondre à des écueils »

### Christine Ponchon

Christine Ponchon a été professeur de langues anciennes. Elle est aujourd'hui inspectrice et présidente du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire.

**C**hristine Ponchon situe certaines difficultés actuelles dans le cadre de la transition vers le système voulu par le nouveau décret.

**Certaines épreuves se sont tenues au mois de février mais les résultats viennent seulement d'être communiqués. Par ailleurs, une séance d'information est programmée le 19 mai alors qu'à la même date, une épreuve est prévue. Est-ce que l'organisation mise en place ne connaît pas quelques ratés ?**

*On est en période transitoire, ce n'est pas simple. La nouvelle organisation est prévue avec une direction qui n'est pas encore en place. Par rapport aux séances d'information, on est pris en tenaille,*

*d'une certaine façon, entre des gens qui ne se sont jamais présentés au Jury et veulent des informations et d'autres qui connaissent le système, sont déjà dans le circuit et voudraient qu'on retarde la séance. On a décidé de faire deux séances d'information : une en mai, une en août. Avec ce dédoublement, on devrait pouvoir contenter tout le monde. Par rapport aux résultats, les difficultés actuelles sont liées au changement de système introduit par le nouveau décret. Sous l'ancien décret, les examens étaient organisés par groupes avec une délibération intermédiaire. Celle-ci a été supprimée. Mais on a eu des demandes pour communiquer les résultats avant la fin juin. On a regardé ce qu'on pouvait faire et on a décidé de communiquer les résultats le plus tôt possible. En les communiquant maintenant, on a anticipé déjà d'un gros mois par rapport à ce que prévoit le décret. Mais on peut peut-être encore faire mieux à l'avenir. Je voudrais, en passant, insister sur l'intérêt du nouveau système. Auparavant, réussir tous les examens d'un groupe était nécessaire avant de passer aux suivants. Ce n'est plus le cas.*

**Au test de maths, 118 élèves ont échoué sur 140. C'est beaucoup. Les parents relèvent que les élèves sont interrogés sur des points de matière sur lesquels les autres élèves ne sont pas questionnés. Est-on plus exigeant avec les jeunes qui passent par le Jury central ?**

*C'est la dernière session où l'on va interroger les jeunes avec un programme propre au Jury central. Le nouveau décret, et c'est un aspect positif, reposera sur les programmes de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc du réseau des athénées. À partir du moment où on aura les programmes de référence d'un réseau, on ira vers une harmonisation. Dans le programme des mathématiques, il y a effectivement des points qui aujourd'hui ne font plus partie des programmes-écoles. Et il y a des points des*

*programmes-écoles qui ne sont plus aujourd'hui dans le programme du Jury. Le nouveau décret apportera une réponse à cela donc.*

**Problèmes d'organisation, épreuve plus dure. Pour les parents, cela pourrait témoigner d'une volonté de décourager la scolarisation à domicile. Qu'en pensez-vous ?**

*Le nombre de jeunes qui présentent le Jury a augmenté. Et l'organisation qui valait pour celui-ci n'avait pas été prévue pour un nombre si grand. Le nouveau décret va répondre à un certain nombre des écueils actuels. Au niveau administratif, la Fédération Wallonie-Bruxelles va créer une direction propre et un pôle administratif pour le Jury. ■*

**Propos recueillis par  
MATHIEU COLINET**